

Le conseil municipal

Nous avons rendez-vous avec Monsieur Martin maire de Dumont.

- Bonjour, Monsieur le Maire ! Pouvez-vous nous expliquer comment on devient maire d'une commune ?
- Les électeurs de la commune élisent d'abord des conseillers municipaux. Les conseillers municipaux choisissent l'un d'entre eux pour être maire.
- Pour combien de temps vous êtes élu ?
- Le maire et les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans. On dit que leur mandat est de 6 ans.
- Quel est votre rôle dans la commune ?
- Le conseil municipal décide du montant des impôts locaux et des travaux à réaliser. Je fais également respecter les lois sur le territoire de la commune.
- Vous avez beaucoup de travail !
- Je suis aidé par 6 adjoints qui, comme moi, ont été élus par le conseil municipal.

Mme Richemont s'occupe des finances de la commune.

Mme Lavigne est responsable des problèmes de logement.

M. Durand est chargé de la voirie : l'entretien et la création des routes.

M. Lebreton est responsable de l'état civil. On inscrit sur un registre les naissances, les mariages et les décès.

Mme Leroux s'occupe des écoles.

M. Lepic est chargé des sports et des loisirs.

Je suis également aidé par le personnel de la mairie qui accueille le public. La mairie est un service public et les occasions de s'y rendre sont nombreuses.

Le maire est élu par :

- les conseillers municipaux
- les conseillers généraux
- les électeurs de la commune

La durée du mandat du maire est de :

- 7 ans
- 5 ans
- 6 ans

Le montant des impôts locaux est décidé par :

- les conseillers municipaux
- le maire seul
- le préfet

Ecris sous chaque image de quoi s'occupe le conseiller

municipal : école, logement, sport, finances, état civil, voirie.

